

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2023

| | |
|--|---|
| DELIBERATION N°CD2023- 10/3/10 DOSSIER N°5904 | VÉLOROUTE V93 - CONVENTION DE PARTENARIAT 2023- 2026 |
|--|---|

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD
Thierry BOURGUIGNON à Jean-Jacques LOZACH
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Catherine DEFEMME à Marie-Christine BUNLON
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Thierry GAILLARD
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT
Renée NICOUX à Eric BODEAU
Isabelle PENICAUD à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : VÉLOROUTE V93 - CONVENTION DE PARTENARIAT 2023-2026



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,*

VU le rapport CD2023-10/3/10 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

- de donner un accord pour l'intégration du Conseil départemental de la Creuse au sein du comité d'itinéraire de la Véloroute V93 et de travailler en partenariat avec les autres acteurs ;
- de valider le contenu de la convention de partenariat pour la période 2023-2026 avec le Département de la Charente, Charentes Tourisme et Creuse Tourisme, ci-annexée, et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à la signer ;
- d'accorder la participation financière d'un montant de 750 € au titre de l'année 2023 pour contribuer au plan de financement du plan d'action (les montants 2024, 2025 et 2026 seront présentés lors des votes des Budgets Primitifs) ;
- de donner délégation à la Commission permanente pour la suite de ce dossier.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Chapitre 65 Article 65748 Fonction 326.

Ne prennent pas part au vote :

Mme C. DEFEMME (ayant donné pouvoir à Mme MC. BUNLON) Elue Présidente de Creuse Tourisme, Mme M. JOUANNETAUD, Mme R. NICOUX (ayant donné pouvoir à M. E. BODEAU), M. V. MARTIN, M. N. SIMONNET (ayant donné pouvoir à Mme MT. VIALLE) Elus Creuse Tourisme.

Adopté : 25 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET